

Rapports de délégations interparlementaires

M. Bouchard: Oui.

M. Rodriguez: Le ministre ne comprend pas la loi et je lui conseille de la lire. Ce ne sont pas des gains assurés. On ne déduit donc pas de cotisations de ces gains. Puisqu'il n'y a pas 20 semaines de gains au cours des 52 semaines antérieures, le travailleur ne peut pas présenter une nouvelle demande. Cela veut dire qu'il perd quelque chose et, dans certains cas, ses prestations sont réduites.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois malheureusement signaler au député que son temps de parole est écoulé.

[Français]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Madame la Présidente, ça va être très simple. Les 35 000 pré-retraités viennent de gagner une belle victoire, mais ce n'est pas à cause du gouvernement conservateur, il a fallu «bûcher». Et les 75 000 qui s'en viennent, madame la Présidente...

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député sait très bien qu'il amorçait un débat, et il ne faisait pas un rappel au Règlement.

* * *

[Traduction]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU QUINZIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quinzième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je

demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Tous les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je signale à la Chambre que la séance d'aujourd'hui sera prolongée de 18 minutes à cause de la déclaration ministérielle.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES AGRICULTEURS—LA PRÉSERVATION DE L'ENTREPRISE FAMILIALE

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Que la Chambre, reconnaissant la gravité de la situation des agriculteurs canadiens qui résulte de la faiblesse record des prix mondiaux des céréales et autres denrées, demande au gouvernement de s'engager maintenant envers les agriculteurs

a) à s'assurer que les revenus qu'ils tireront des céréales au cours de la nouvelle campagne agricole seront au moins égaux à ceux des revenus de la campagne agricole 1986-1987;

b) à maintenir le gel actuel sur les taux de transport des céréales exigés des agriculteurs;

c) à réduire le coût des intrants agricoles par des méthodes qui comportent des mesures destinées à régler le problème du prix élevé des produits chimiques; et

d) vu l'aggravation de la crise de la dette agricole, à leur fournir davantage d'aide afin de préserver l'entreprise agricole familiale comme principal outil de production et rouage vital de la vie rurale au Canada...

—Madame la Présidente, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui tend à attirer l'attention sur la situation désespérée dont nous sommes témoins, à l'heure actuelle, dans le domaine de l'agriculture, au Canada, surtout dans le secteur céréalier. La plupart des céréaliers sont établis dans les Prairies, mais on en retrouve également dans toutes les régions du pays. La motion exhorte le gouvernement à prendre certaines mesures, afin de remédier à la situation.

• (1600)

Il y a deux semaines, hier, on a appris que les prix céréaliers baisseraient de quelque 20 p. 100 au cours de la prochaine campagne agricole. Cela s'ajoute à la baisse de 19 ou 20 p. 100 de l'année dernière et frappe les agriculteurs de l'Ouest aussi durement qu'un éclair foudroyant toutes les localités des Prairies. Rien n'aurait pu avoir des effets plus désastreux pour l'économie agricole de l'Ouest. A ce moment-là, les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, dont les syndicats des Prairies constituent un membre important à part entière, se rencontraient à Hull. L'annonce de cette baisse de 20 p. 100 des prix céréaliers a eu l'effet d'une bombe.